

PROJET PCRS MUTUALISE NORD MOSELLE

► Jeudi 15 avril 2021



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- ▶ la réforme « **anti-endommagement des réseaux** » ou « **DT-DICT** » (01/07/2012) , complétée par l'arrêté du 15 février 2012 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2015 et par l'arrêté du 26 octobre 2018), impose aux gestionnaires de réseaux de détecter et d'identifier clairement leurs réseaux et de répondre aux DT (Déclaration de Travaux) et DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux).

Spécificité du PCRS définie par : art 7.1.7 de l'arrêté du 15/02/2012 : « Le fond de plan employé pour la transmission des données de localisation des réseaux aux déclarants est le meilleur lever régulier à grande échelle disponible, établi et mis à jour par l'autorité publique locale compétente en conformité avec les articles L. 127-1 et suivants du Code de l'environnement et selon le format d'échange PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) établi et mis à jour par le Conseil National de l'Information Géographique »

- ▶ Objectif ministériel : encourager les projets mutualisés pour à terme disposer d'un « **PCRS National** » utiliser comme fond de plan unique sur le guichet unique.

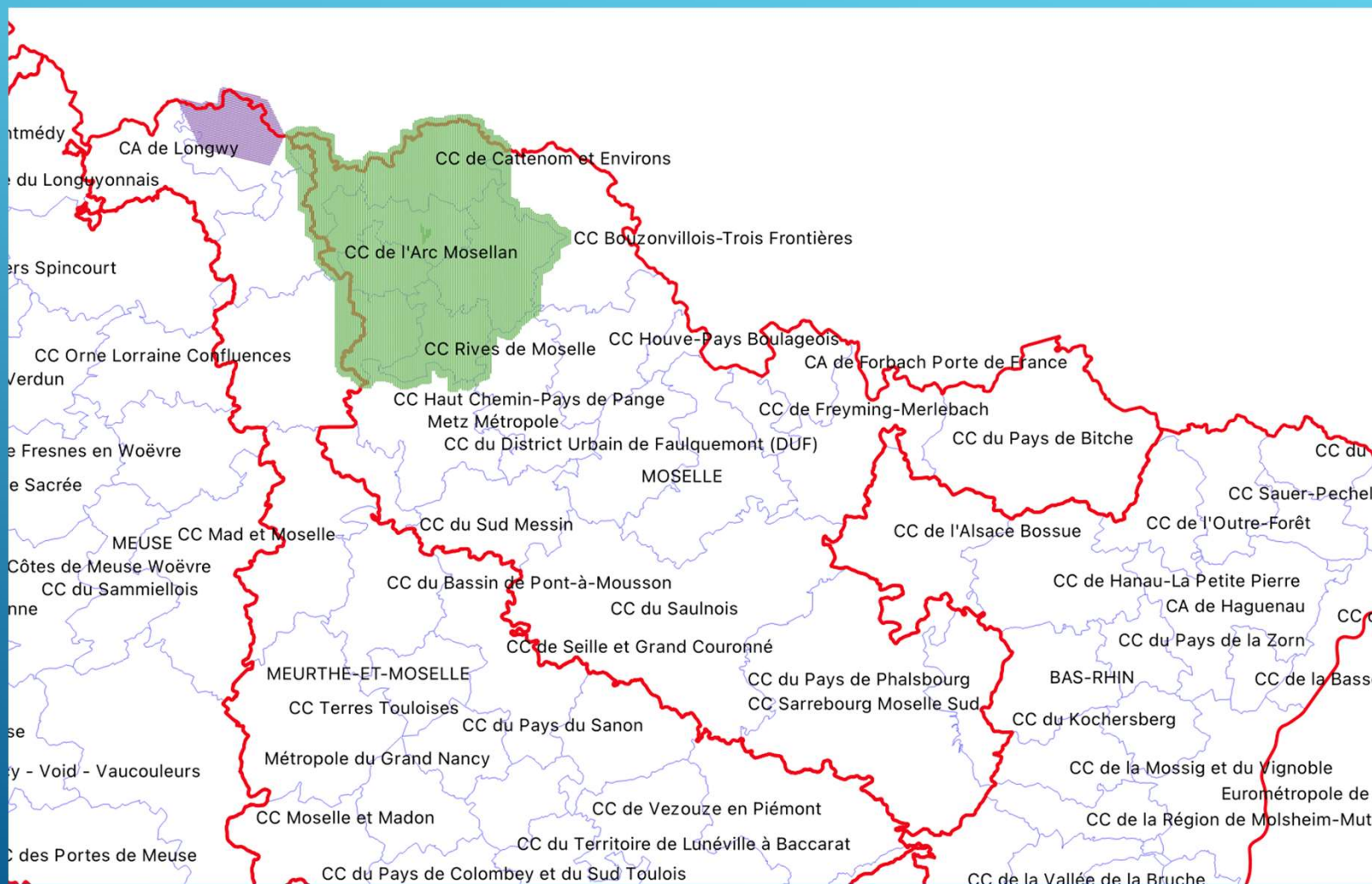
PROBLEMATIQUE

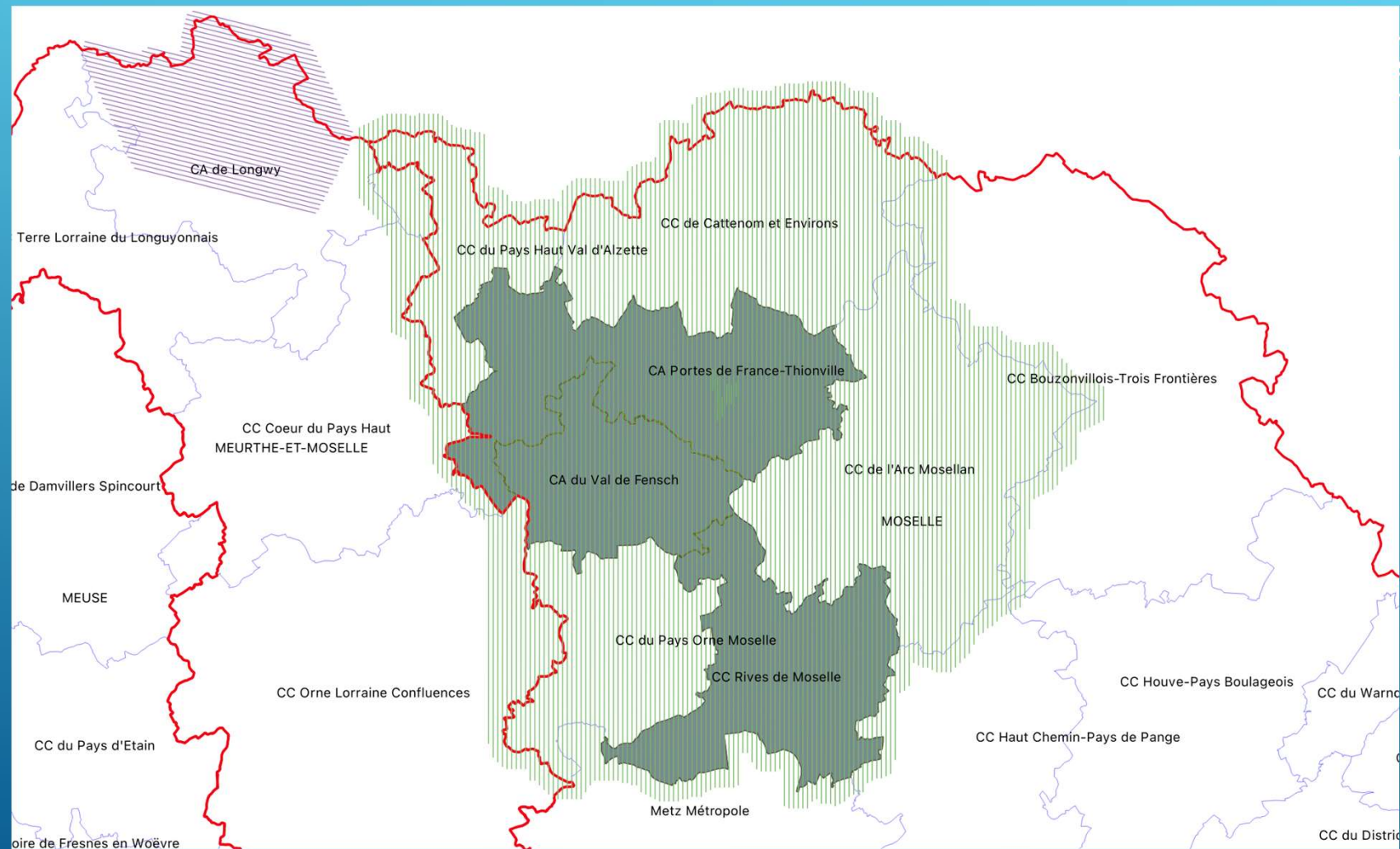
- ▶ Démontrer l'intérêt d'engager une telle dépense
- ▶ Engager la démarche PCRS au sein de nos structures sans plus attendre
- ▶ L'intérêt de mutualiser au maximum (différents niveaux)
- ▶ Le seul angle réglementaire ne justifie la nécessité d'engager cette procédure, qui plus est en cette période de contrainte budgétaire

DEMARCHE MUTUALISEE

- ▶ Concordance pour partie du périmètre du projet de PCRS sur le Nord Mosellan (370 km² pour les 3 EPCI sur les 1 189 km² au total)
- ▶ Volonté d'Enedis de produire un pcrs rapidement
- ▶ Volonté commune de mutualiser le PCRS

DEMARCHE MUTUALISEE





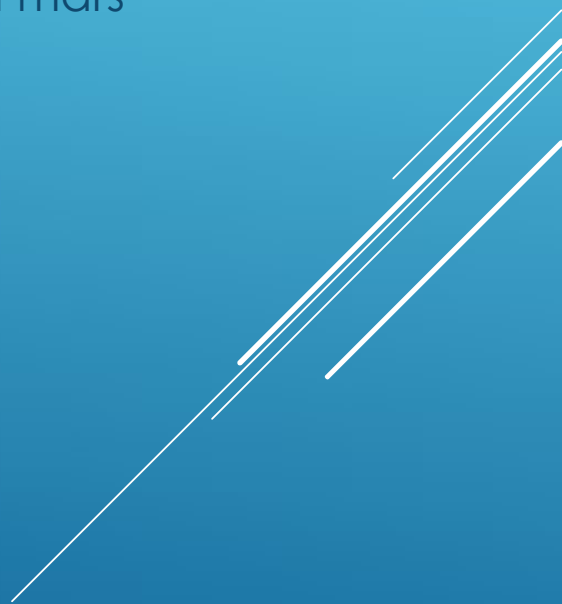
CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PCRS

- ▶ Ortho THR, avec précision de 10 cm sur le terrain
- ▶ -> Notre projet un pixel de résolution 5cm
- ▶ Une période de prise de vue au printemps en dehors de la période de feuillaison (mars /avril)
- ▶ Une hauteur solaire minimale de 30° pour éviter les zones d'ombres importantes
- ▶ Un dévers de 8% maximum
- ▶ Un recouvrement(% longitudinal/latéral) 70/55 et doublement des axes sur les secteur urbains denses.
- ▶ Découpages des dalles de 200/200m
- ▶ Une échéance : 01/01/2026

AVANTAGES D'UNE DÉMARCHE MUTUALISÉE

- ▶ **Des garanties d'économie d'échelle, mutualisation des coûts**
- ▶ **Échanger et diffuser plus facilement de l'information** entre collectivités et partenaires publics ou privés.
- ▶ **Garantir une qualité des données**, les données sont formalisées dans un géostandard, d'où une vérification facilitée et garantie.
- ▶ **Faciliter la mise à jour**, les données étant collectées dans un même cadre (pas d'interprétation possible, les différents prestataires travaillant sur le même support).
- ▶ **Déclaration d'une Autorité Locale Compétente à une échelle plus vaste** facilitée car les données sont homogènes sur l'ensemble du territoire avec une coordination globale des démarches .

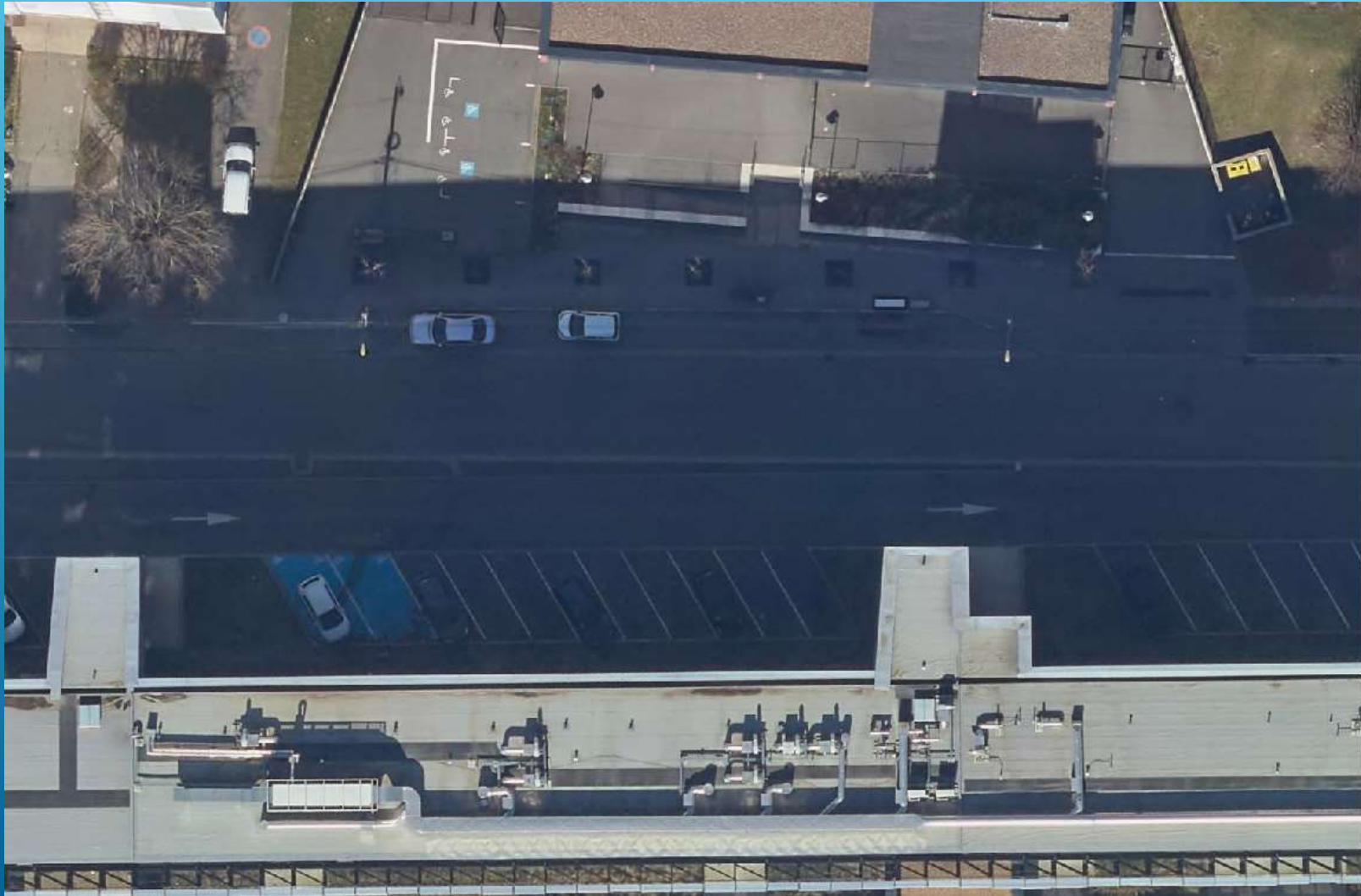
ETAT D'AVANCEMENT ET SUITE A DONNER

- ▶ Vol et prise de vue sur le secteur de Longwy (ortho « 0 ») réalisé en mars
 - ▶ Traitement de l'ortho en cours de finalisation
 - ▶ Plan de vol sur l'ensemble du territoire concerné validé
 - ▶ Programmation des vols en attente d'une météo clémente
- 
- Several white lines of varying lengths and orientations are positioned in the bottom right corner of the slide, creating a modern, abstract graphic element.

ILLUSTRATIONS



ILLUSTRATIONS



ILLUSTRATIONS



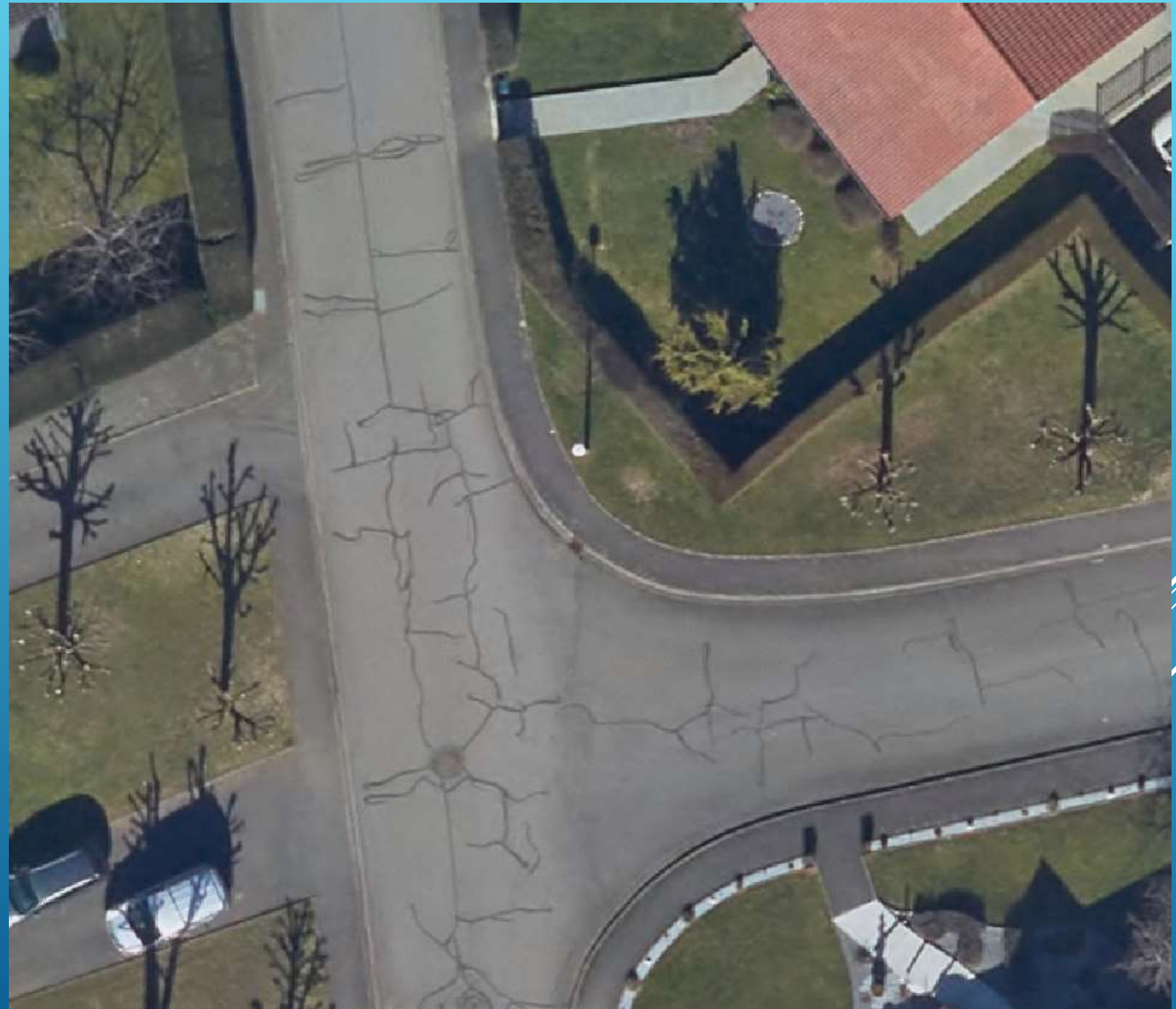
ILLUSTRATIONS



ILLUSTRATIONS



ILLUSTRATIONS



MERCI

- ▶ A votre écoute pour répondre aux questions